



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 2 février 2026, à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin), le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété sise au 985 rang Val-Léro, lot 5 997 452**
Demande de dérogation mineure visant à réduire le rectangle exigé en façade d'une résidence tel qu'exigé dans le règlement de lotissement de la Municipalité.

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Célestin, ce 12^e jour de janvier 2026.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière